

TARIFS DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

Applicables à TAHITI à compter du 15 février 2019



ÉNERGIE EN MOYENNE TENSION

ÉNERGIE*

Désignation	Tranche	Prix unitaire (XPF / kWh)
Tous Usages MT Jour (07H00 à 21H00)	Tranche unique	27,50
Tous Usages MT Nuit (21H00 à 07H00)	Tranche unique	24,00

DONT REDEVANCE

Transport TEP	Pour l'ensemble des communes de Tahiti	2,75 XPF/kWh
---------------	--	--------------

PRIME D'ABONNEMENT MENSUELLE

Prime d'abonnement = **1 672 XPF** par kVA de puissance souscrite/Mois jusqu'à 200 KVA

Prime d'abonnement = **1 355 XPF** par kVA de puissance souscrite/Mois au-delà de 200 KVA

TAXES

Taxes Municipales	Applicables dans chaque commune
	0% sur Redevance Transport TEP
T.V.A.	5% sur Énergie
	5% sur Prime d'Abonnement
	5% sur Avance Sur Consommation

AVANCE SUR CONSOMMATION

ASC = $100 \times P \times \text{kVA de puissance souscrite}$

soit : $4\,200 \text{ XPF} \times \text{kVA de puissance souscrite}$

P = 42,00

*Prix unitaires HT de l'énergie, incluant la redevance transport TEP